Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8570326
Centre d'intérêt: 120

Colloque L'école québécoise, le plan d'action, 2 ans après (1981 : Québec, Québec).

L'école québécoise, le plan d'action, 2 ans après : analyse prospective / Colloque, 28-29 mai 1981. Direction des services éducatifs. -- [Québec] : Ministère de l'éducation. Direction générale des réseaux, 1981.
139 p. ; 28 cm.

Code: 51-3874.

ISBN 2-550-04669-2

Cote Dewey: 370.9714/C714e

Descripteur(s): *Réforme scolaire *Politique gouvernementale *Plan de développement *Projet éducatif *Participation scolaire *Difficulté d'apprentissage *Inadaptation scolaire *Milieu défavorisé *Organisation pédagogique *Enseignement professionnel *Evaluation en éducation *Matériel didactique *Education préscolaire *Service aux étudiants *Formation des enseignants *Perfectionnement des enseignants *Secondaire (Niveau) *Primaire (Niveau)

Le MEQ publiait, au printemps de 1979, un document important pour l'avenir de l'éducation au Québec: ##L'Ecole québécoise: énoncé de politique et plan d'action##. Pour faire le point de la façon la plus objective possible et pour recueillir les réactions et les attentes du monde scolaire face à ce document, deux ans après sa publication, la Direction générale des réseaux a organisé une séance de réflexion. Cette séance réunissait quelque 70 personnes: délégués du MEQ, présidents de commissions professionnelles et directeurs d'écoles.

La séance s'est déroulée en trois temps. Les délégués du MEQ ont d'abord précisé les décisions prises par leur ministère en regard de chacune des 107 mesures du plan d'action. Ces décisions sont colligées dans un document qui complète celui-ci et qui s'intitule: ##Mise en oeuvre du plan d'action, deux ans après sa publication##. La séance de réflexion a ensuite été consacrée à l'analyse des décisions prises par leur ministère et à la cueillette des réactions et des attentes du milieu scolaire pour assurer la mise en oeuvre de chacune des 107 mesures. Enfin, un sous-ministre et divers directeurs généraux du MEQ ont écouté les rapporteurs de chaque groupe de travail, ont répondu aux principales interrogations soulevées et ont recueilli des informations susceptibles d'influencer la prochaine revue des programmes.

Le document contient les rapports de chaque groupe de travail. Ces rapports soulignent que le plan d'action n'est pas compromis et que des décisions sont prises pour assurer la mise en oeuvre de 106 des 107 mesures. La seule mesure qui est restée lettre morte traite des mécanismes de coordination à mettre en place pour assurer la cohérence

des mesures éducatives qui s'appliquent aux enfants d'âge préscolaire.

Type de document: f

EDUQ 8570326

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des réseaux

L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

LE PLAN D'ACTION, 2 ANS APRÈS

ANALYSE PROSPECTIVE

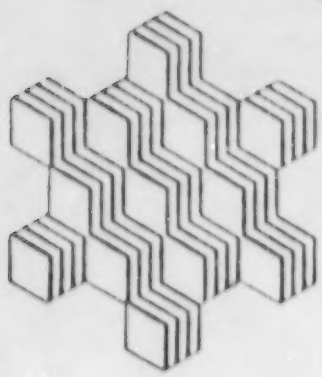

Colloque, 28-29 mai 1981
Direction des services éducatifs

81-3874

EDUQ 8570326

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des réseaux

L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

LE PLAN D'ACTION, 2 ANS APRÈS

ANALYSE PROSPECTIVE

Colloque, 28-29 mai 1981
Direction des services éducatif

51-1874

Dépôt légal: troisième trimestre 1981
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-550-04669-2

TABLE DES MATIERES

Page

PRESENTATION 5

ALLOCUTION D'OUVERTURE 9

RAPPORTS DES ATELIERS 17

1. Le projet éducatif de l'école et la participation 19
2. L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage 35
3. L'Education en milieu défavorisé 43
4. Les programmes et l'organisation de l'école primaire 49
5. Les programmes et l'organisation de l'école secondaire 59
6. L'enseignement professionnel 71
7. La Mesure et l'Evaluation 77
8. Le matériel d'enseignement 87
9. L'Education préscolaire 101
10. Les services personnels aux élèves 109
11. Les services collectifs aux élèves 121
12. La formation et le perfectionnement 131

CONCLUSION . . . . . .

ANNEXE . . . . . .

PRESENTATION

Le Gouvernement du Québec publiait au printemps de 1979 un document important pour l'avenir de l'éducation au Québec: "L'ECOLE QUEBECOISE: énoncé de politique et plan d'action".

Ce document était le résultat de trois ans de recherche de consultation de tous les agents d'éducation en vue de corriger les faiblesses d'un système qui s'était développé à un rythme très rapide au cours de la décennie 1965-1975.

Le passage de monsieur Jacques-Yvan Morin, à un autre ministère, avait amené certaines personnes et certains organismes à s'interroger publiquement sur le sort que le Gouvernement et le nouveau titulaire à l'Education réserveraient au plan d'action.

Les réponses officielles n'ont pas tardé à venir. Elles allaient toutes, malgré les restrictions budgétaires annoncées, dans le sens du maintien des décisions prises. Les orientations fondamentales annoncées seraient maintenues.

Elles seraient même complétées par d'autres qui étaient esquissées dans le plan d'action, mais qui appelaient des développements plus précis, comme la formation professionnelle des jeunes et l'organisation des services collectifs aux élèves.

Pour faire le point de la façon la plus objective possible et pour recueillir les réactions et les attentes du monde scolaire face au plan d'action, deux ans après sa publication, la Direction générale des réseaux a organisé une séance de réflexion. Cette séance réunissait des délégués du Ministère, des présidents de commissions professionnelles et des directeurs d'écoles. En tout, 70 personnes en quête de vérité et désireuses d'assurer la mise en oeuvre du plan d'action.

La séance s'est déroulée en trois temps. Dans un premier temps, les délégués du Ministère se sont mis d'accord sur les décisions prises par le Ministère en regard de chacune des 107 mesures du plan d'action. Ces décisions sont colligées dans un document qui complète celui-ci et qui s'intitule: "*Mise en oeuvre du plan d'action, deux ans après sa publication*".Le même document contient également l'essentiel des conclusions auxquelles en sont arrivés douze groupes de travail de cinq ou six personnes invitées à la séance de réflexion. Chaque groupe était composé d'un cadre de la DGDP, d'un professionnel de la DGR, du Directeur des services éducatifs d'une direction régionale, d'un président d'une commission professionnelle nationale et d'un directeur d'école déjà engagé dans la mise en oeuvre du plan d'action dans son école.

.../7

Le deuxième temps de la séance de réflexion a effectivement été consacré à l'analyse des décisions prises par le Ministère et à la cueillette des réactions et des attentes du milieu scolaire pour assurer la mise en oeuvre de chacune des 107 mesures. Durant le troisième temps, messieurs André Rousseau, sous-ministre adjoint, Pierre Parent, directeur général à la Direction générale des réseaux, Yves Rheault, directeur général à la Direction générale de l'administration, Jacques Laberge, directeur général au Service général des moyens d'enseignement et Paul Vachon, directeur de l'évaluation pédagogique à la Direction générale du développement pédagogique, qui représentait Roger Thériault, directeur général, retenu ailleurs, ont écouté les rapporteurs de chacun des groupes, ont répondu aux principales interrogations soulevées et ont recueilli des informations susceptibles d'influencer la prochaine revue des programmes du Ministère.

Ce document contient, le plus fidèlement possible, les rapports de chaque groupe de travail. Ces rapports témoignent en général que le plan d'action n'est pas compromis, que des décisions sont prises pour assurer la mise en oeuvre de 106 des 107 mesures. La seule mesure qui est restée lettre morte traite des mécanismes de coordination à mettre en place pour assurer la cohérence des mesures éducatives qui s'appliquent aux enfants d'âge préscolaire.

On y trouvera également des réflexions instructives sur les réactions et les attentes du milieu scolaire face aux développements annoncés par le plan d'action dans les douze domaines suivants:

.../8

- Le projet éducatif de l'école et la participation
- L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage
- L'éducation en milieu défavorisé
- Les programmes et l'organisation de l'école au primaire
- Les programmes et l'organisation de l'école au secondaire
- L'enseignement professionnel
- La mesure et l'évaluation
- Le matériel d'enseignement
- L'éducation préscolaire
- Les services personnels aux élèves
- Les services collectifs aux élèves
- Le perfectionnement et la formation

Si ce document pouvait contribuer, même modestement, à améliorer la qualité des services éducatifs aux élèves des écoles du Québec, il aurait atteint le but que s'étaient proposés les promoteurs de cette rencontre et de ce rapport.

Guy Dion

.../9

LE PLAN D'ACTION, DEUX ANS APRES

Allocution d'ouverture

LE PLAN D'ACTION DEUX ANS APRÈS

Nous sommes réunis ce matin sous le signe de la coopération et de la concertation pour réfléchir ensemble sur un document important dans l'histoire de la pédagogie au Québec: "L'Ecole québécoise: énoncé de politique et plan d'action".

Ce document gouvernemental, approuvé par le Conseil des Ministres, et largement diffusé par le ministère de l'Education il y a deux ans, est, selon certains, un retour en arrière, selon d'autres, et ils sont beaucoup plus nombreux, un redressement nécessaire et, selon d'autres encore, une démarche habile pour calmer la population, mais qui risque fort d'être compromise par des restrictions budgétaires qui, elles, ne sont pas éphémères.

C'est pour faire lucidement, espérons-le, et objectivement, croyons-nous, l'analyse de la situation, que nous sommes réunis ce matin.

Au nom de tous les participants, je formule, au début de cette session des voeux sincères pour que nos discussions soient fructueuses et pour qu'elles contribuent à l'éducation intégrale des enfants du Québec, la raison d'être du Ministère et des écoles.

.../12

Il y a un peu plus de cinq ans, en effet le ministère de l'Education décidait de consulter la population du Québec sur les forces et les faiblesses de notre système d'enseignement primaire et secondaire.

Après deux ans de travaux poursuivis sous deux gouvernements, le ministère de l'Education publiait le "Livre vert" sur l'enseignement primaire et secondaire. C'était en 1977.

Chacun connaît les étapes qui ont suivi et qui ont donné, en 1979, le document "L'Ecole québécoise: énoncé de politique et plan d'action".

Nous sommes en 1981. Cela fait deux ans déjà que le plan d'action est diffusé. Le Ministre Morin, qui a été l'âme dirigeante de cette vaste opération, a été remplacé à la tête du ministère de l'Education par son collègue et ami le docteur Camille Laurin.

Les échéances prévues dans le régime pédagogique qui traduit en dispositions règlementaires plusieurs mesures préconisées dans le plan d'action sont respectées. C'est en 1986 que la plupart des éléments de ce fameux plan d'action seront mis en application. A ce moment, il y aura déjà 10 ans que le gouvernement aura pris la décision d'effectuer des redressements dans le système de l'enseignement primaire et secondaire au Québec. De nos jours, il y en a plusieurs qui considère que 10 ans pour réaliser un projet, c'est énorme. Tout passe si vite. Tout change si rapidement.

.../13

Etablir un diagnostic dans un Livre Vert, c'était courageux et nécessaire. Faire une vaste consultation pour dégager des consensus, c'était exigenant et instructif. Publier un énoncé de politique et un plan d'action, c'était ambitieux et exaltant . Traduire l'essentiel de ce plan d'action dans un régime pédagogique, c'était long et énervant. Mais, procéder à la mise en oeuvre de tout cela, dans un contexte de décroissance, c'est un véritable défi.

Le défi est effectivement de taille. Certains auraient tendance (ont déjà eu tendance) à être défaitistes ou alarmistes en mettant en doute la volonté ministérielle et gouvernementale de donner des suites concrètes à cette vaste démarche d'analyse et de planification théorique.

La question que plusieurs se posent aujourd'hui avec une certaine inquiétude pourrait se formuler comme ceci: "*Y-a-t-il une véritable volonté gouvernementale et ministérielle d'assurer la réalisation de ce plan d'action*". C'est un peu pour répondre à cette question que nous avons organisé cette session et que nous sommes réunis ici ce matin.

Cette rencontre devait d'abord avoir lieu dans le cadre de la semaine pédagogique nationale qui a été remplacée, cette année, par la tenue de 11 colloques régionaux sur le régime pédagogique. Cette tournée est d'ailleurs intimement liée à cette session et il conviendrait de jumeler les résultats des 2 opérations en vue de la prochaine revue des programmes du M.E.Q.

.../14

Il y a ici, d'une part, des professionnels et des cadres du Ministère qui, en concertation avec des cadres de commissions scolaires et des directeurs d'école, ont réfléchi sur les décisions qui ont déjà été prises, sur les décisions qui restent à prendre et sur les réactions et les attentes du milieu face à ces décisions. Il y a ici, d'autre part, des représentants de la haute direction du ministère de l'Éducation qui s'intéressent vivement à la mise en oeuvre du plan d'action. Ils ont accepté de consacrer quelques heures de leur temps précieux pour écouter ce qu'une soixantaine d'observateurs attentifs avaient à dire sur la petite histoire et le grand avenir, espérons-le du document "*L'École québécoise: énoncé de politique et plan d'action*".

Chaque rapporteur d'atelier viendra, pendant cinq minutes, présenter les points forts et les points faibles qui se sont dégagés de la discussion d'hier.

Les ateliers portaient respectivement sur:

- Le préscolaire
- L'enseignement primaire
- L'enseignement secondaire général
- L'enseignement secondaire professionnel
- L'adaptation scolaire
- L'évaluation pédagogique
- Le perfectionnement et la formation
- Le matériel d'enseignement
- Le projet éducatif et la participation
- Le milieu économiquement faible
- Les services personnels et collectifs aux élèves

.../15

CONCLUSION

Toutes les décisions générales sont prises pour assurer la mise en oeuvre des 107 mesures. Quelques décisions créent des inquiétudes à cause des contraintes budgétaires.

Le respect des échéances fait problème si les ressources disponibles obligent à un étalement plus long pour la mise en oeuvre du plan d'action.

Si le Gouvernement ou le Ministère impose de nouvelles priorités, il faudrait qu'il prévoie les fonds nécessaires pour les financer et ne plus demander aux commissions scolaires de les financer à même leurs ressources actuelles qui sont déjà très limitées pour assurer la mise en oeuvre des 107 mesures en plus d'assurer la bonne marche des opérations courantes.

La Direction des services éducatifs

GUY DION, directeur

/lgt

.../16

LE PLAN D'ACTION DEUX ANS APRES

Rapport des ateliers

LE PROJET EDUCATIF ET LA PARTICIPATION

(Chapitres 3 et 4)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

LE PROJET EDUCATIF ET

LA PARTICIPATION

(Chapitres 3 et 4)

Participants:

Monsieur Jean-Marie Carpentier, c.s. Le Gardeur
Monsieur Régent Fortin, D.G.R.
Monsieur André Roy, Ecole Les Ressources
Madame Marthe Ménard, c.s. Candiac
Madame Lise Beaulieu, D.R. Laval-Laurentides

Synthèse faite par: Régent Fortin
Jean-Noël Sarrazin

LE PROJET EDUCATIF ET LA PARTICIPATION

Au Colloque: "L'ECOLE QUEBECOISE, deux ans après," le chapitre sur LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE et celui sur LA PARTICIPATION furent jumelés et confiés à la même équipe étant donné que le projet éducatif fait appel à la participation de tous les agents de l'éducation et que la participation fait appel de façon plus spécifique à l'un de ces agents: les parents.

Le rythme de développement des projets éducatifs et de la participation n'est pas aussi rapide qu'il était souhaité et marque un temps de mûrissement à plusieurs endroits.

De façon globale, les actions politiques suivantes apparaissent pertinentes pour accélérer le processus engagé:

1. Réaffirmer et clarifier l'intention du gouvernement sur cette question, compte tenu:

   - de l'arrivée d'un nouveau ministre;
   - d'un autre mandat du gouvernement;
   - des récentes restrictions budgétaires.

2. Effectuer un rapprochement avec les enseignants et leurs structures syndicales.

3. Clarifer l'ambiguité face à l'avenir des commissions scolaires.

4. Diminuer l'incertitude de l'avenir quant au niveau des ressources.

.../24

De façon plus spécifique, les mesures de soutien ci-après présentées en fonction des moyens d'action apparaissent convenir à la situation actuelle soit du chapitre 3, LE PROJET EDUCATIF, soit du chapitre 4, LA PARTICIPATION.

1. CHAPITRE 3, LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE

Moyen 1.

"Le gouvernement entend approdondir et préciser, en étroite collaboration avec les milieux, la notion de projet éducatif".

Cette notion est jugée satisfaisante quant à sa pertinence et à sa nature. Cependant elle est à développer par le milieu. Celui-ci a besoin d'aide pour le faire. L'animation doit être faite à partir des concepts actuellement élaborés. Il faut retenir que les interrogations des milieux portent sur le comment.

Les attentes suivantes sont à retenir:

- *Les besoins sont de l'ordre de l'aide à l'animation;*
- *La responsabilité des commissions scolaires doit être précise;*
- *Le dialogue avec les directeurs généraux doit exister sur des questions semblables;*

.../25

Moyen 2 et 3.

"Le gouvernement entend proposer des amendements à la Loi de l'Instruction publique en vue de:

- permettre de préciser par règlement, le statut et les fonctions du directeur de l'école;
- permettre la création de conseils d'orientation dans les écoles et préciser leur mandat par règlement;
- permettre à une commission scolaire de déléguer des pouvoirs au directeur de l'école et au conseil d'orientation".

"Le ministère entend préparer des règlements pour préciser les conditions de mise en place et le statut des conseils d'orientation, le rôle du directeur d'école et les modalités de participation des divers membres du conseil d'orientation".

La loi 71 a clarifié des éléments comme la notion d'école, le statut du directeur d'école, etc, et favorise ainsi le développement de projets éducatifs mais en réalité la situation face au projet éducatif n'a pas évolué autant qui ne l'aurait souhaité. Il demeure qu'il est trop tôt pour évaluer son impact.

.../26

Les conseils d'orientation et ce qui en tient lieu sous différents mécanismes de concertation en ont favorisé généralement le développement malgré l'opposition formelle de la C.E.Q. à ces mêmes conseils. Il faudrait songer à une stratégie pour assurer leur mise en oeuvre effective.

Sur ces deux moyens d'actions du chapitre 3, voici les attentes:

- *Elucider la responsabilité des commissions scolaires face à la loi 71; choisir les directeurs généraux comme interlocuteurs à ce sujet et faire auprès d'eux la promotion du projet éducatif de l'école;*

* - *établir un programme d'évaluation de la loi, à moyen terme;*

* - *amorcer le dialogue avec la C.E.Q.;*

- *clarifier l'ambiguité au sujet de l'existence des commissions scolaires avec les directeurs généraux;*

- *permettre, par la loi, des alternatives: conseil d'orientation, comités d'écoles, etc*

* - *favoriser les échanges multi-agents;*

* s'appliquent aussi aux moyens d'actions du chapitre 4

.../27

- *clarifier les rôles des divers agents par la préparation d'un énoncé de principes (code d'éthique), concernant la participation multi-agents.*

Moyen 4 et 5.

"Le ministère créera une équipe de travail dont le mandat sera la réalisation des trois actions précédentes, ainsi que la mise à jour des lois et règlements concernant la participation des parents. Cette équipe intégrera les travaux déjà entrepris et préparera, à l'intention des écoles, les documents nécessaires à l'élaboration de leur projet éducatif".

"Le ministère établira, dans les directions régionales, un programme de soutien pour le développement de projets éducatifs et la création de conseils d'orientation".

L'équipe permanente du projet éducatif était bien connue du milieu et elle l'a animé fructueusement. Sa disparition avec la fin de son mandat en juin 1981 a été jugée par certaines personnes comme prématurée. Quelques directions régionales ne sont pas encore prêtes à prendre le relève.

.../28

En conclusion, le ministère de l'Education devra supporter les directions régionales aux plans des ressources, de l'expertise et du ressourcement.

Cette préoccupation devra être assumée par un groupe de personnes à la Direction générale des réseaux et à la Direction générale du développement pédagogique.

Moyen 6.

"Le ministère prévoit également la formation d'un comité consultatif composé de représentants des divers groupes d'agents oeuvrant dans les écoles et dont le mandat sera d'aviser le ministère quant aux travaux concernant la législation, la réglementation, les mécanismes de mise en place et de fonctionnement des projets éducatifs des écoles et des conseils d'orientation".

Le comité consultatif sur les projets éducatifs des écoles et des conseils d'orientation a terminé son mandat après 12 réunions. Les personnes qui y ont participé en donnent un témoignage positif.

Il est recommandé que le M.E.Q. établisse le dialogue avec la C.E.Q. sur ce sujet.

.../29

2. CHAPITRE 4, LA PARTICIPATION

Moyen 1 et 2.

"Le gouvernement se fera, de façon générale, le promoteur de la participation de tous les agents des divers milieux socio-culturels touchés par le projet éducatif".

"Le ministère de l'Education proposera des modifications à la législation et à la règlementation(détails du moyen, voir ECOLE QUEBECOISE, p. 55)".

Dans le système, la participation des parents est une mesure nouvelle décrétée par la Loi. Le ministère de l'Education ne semble pas l'avoir suffisamment définie. La participation doit être associée au contenu et, être perçue comme un moyen et non comme un objectif.

Le comité du colloque sur ce chapitre attire l'attention sur:

- *le maintien des animateurs de parents dans chaque direction régionale;*

- *la possibilité par Loi de d'autres formules alternatives au niveau de la participation;*

- *l'évaluation des différentes formules de participation ainsi que des conseils d'orientation;*

.../30

- *l'encadrement de la participation pour tous les agents de l'éducation non rattachés à l'école.*

- *le soutien technique et financier.*

Note: Référer aux attentes ci-dessus du chapitre 3, moyens 2 et 3.

Moyen 3.

"Les commissions scolaires seront invitées à faciliter aux parents le développement de services éducatifs communautaires supplémentaires".

L'adoption de la loi 77 sur le développement des garderies a permis l'enclenchement des services communautaires. Les milieux scolaires n'y étaient pas préparés et cet enclenchement s'est fait trop rapidement.

A cet effet, une phase de sensibilisation devrait obligatoirement précéder toute décision et application.

.../31

Moyen 4.

"Le ministère verra à élaborer des programmes de formation à l'intention des parents désireux d'améliorer leur participation"

La Direction générale de l'éducation des adultes organise cinq modules de formation qui seront prêts en septembre 1981.

Il est recommandé que le financement de telles activités d'éducation populaire soit assumée par le système et non par les individus agents.

Moyen 5.

"Le ministère diffusera un nouveau guide de participation à l'intention des parents".

Ce guide n'a pas été réalisé. Les autres publications ont été jugées satisfaisantes.

Cet énoncé de principes lié à la participation des multi-agents (guide d'éthique) doit être réalisé et publié.

.../32

Moyen 6.

"Les commissions scolaires seront invitées à laisser une plus large place au personnel de direction des écoles dans les décisions concernant la gestion de l'école et l'aménagement des grandes orientations".

En ce qui a trait au 6e moyen, la loi 71 a confirmé certaines pratiques mais n'a pas encore modifié de façon satisfaisante la réalité existante auparavant. Certains problèmes en résultent au plan de l'application. Celle-ci doit s'inspirer davantage de l'esprit.

L'on recommande en conséquence, dans le discours de la loi, de revenir sur l'esprit de la loi et non sur la lettre et d'en favoriser l'étude par groupe multi-agents.

Moyen 7.

"Les directions d'écoles seront appelées à faciliter la participation de tout le personnel à l'élaboration et à la réalisation du projet éducatif".

Cet énoncé bénéficie de la loi 71. Actuellement, la participation de tout le personnel au projet éducatif est un poids pour les directeurs d'école qui s'interrogent sur le comment faire.

.../33

Que le ministère de l'Education contribue à la réévaluation de la tâche du directeur de l'école et qu'il soutienne les directeurs d'école dans la définition les orientations de l'école.

Moyen 8.

"Les commissions scolaires, les directions, les parents, le personnel enseignant et le personnel non enseignant seront invités à permettre aux jeunes, selon leur degré de développement, de s'impliquer davantage dans la construction de leur milieu scolaire et dans la réalisation du projet éducatif".

La loi 71 favorise la participation des élèves. L'on constate que seuls les élèves de secondaire sont jugés aptes à y être éligibles. Les autres ne peuvent participer.

Il convient donc de:

- *favoriser d'autres alternatives,*
- *prendre comme orientation de rendre la gestion"éducative";*
- *valoriser toutes formules en ce sens,*
- *éduquer les élèves des autres niveaux à la participation,*

.../34

Moyen 9.

"Le ministère de l'Education préconisera une ouverture plus grande de l'école sur son milieu socio-culturel et une présence plus effective du milieu dans la vie de l'école".

Quelques réalisations sont enregistrées en ce sens, quoi qu'il n'y ait aucune décision prise.

Il convient d'encourager les échanges d'élèves de milieu géographique différent, d'éveiller les élèves à la vie de la communauté où ils résident et de diffuser ces expériences.

CONCLUSION

De façon générale, les actions de soutien qui retiennent l'attention dans ces deux chapitres sont:

- mettre l'accent sur la participation multi-agents;
- mettre l'accent sur la diversité des formules (alternatives);
- valoriser, inventorier et faire connaître les diverses expériences;
- rendre la gestion "éducative."

.../35

L'ENFANCE EN DIFFICULTE D'ADAPTION ET D'APPRENTISSAGE

(Chapitre 5)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

L'ENFANCE EN DIFFICULTE D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

(Chapitre 5)

Participants:

Monsieur Neil Auclair, directeur Pavillon Rheault
Monsieur François Corriveau, A.C.S.C.
Monsieur Lucien Côté, C.S.R. Orléans
Monsieur Réal Lavallée, dir. Ecole Maria Goretti
Monsieur Maurice Lessard, D.G.R.
Monsieur Guy Perrault, D.G.D.P.
Monsieur Yvon Théroux, D.R. Longueuil

Synthèse faite par:

François Corriveau
Maurice Lessard

L'ENFANCE EN DIFFICULTE

D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

Dans l'ensemble, les participants à cet atelier ont évalué comme très positives les douze (12) mesures proposées dans le plan d'action de l'Ecole québécoise pour la réalisation de la politique de l'adaptation scolaire. D'une part, ces mesures depuis de nombreuses années étaient souhaitées par le milieu et, d'autre part, elles sont le résultat du travail réalisé conjointement par le Ministère et les responsables du dossier de l'adaptation scolaire. On ne peut donc qu'être favorable.

Quant aux réalisations actuelles qui ont suivi l'Enoncé du plan d'action, elles sont évaluées globalement, conformes aux mesures préconisées.

A titre d'exemples, mentionnons:

- L'affectation d'une personne responsable de ce dossier dans les directions régionales qui facilite l'information, l'animation et le soutien dans les milieux scolaires, ainsi qu'un début difficile de coordination (concertation) entre les instances décentralisées du ministère de l'Education et du ministère des Affaires sociales dans l'établissement de ressources régionalisées pour les élèves gravement handicapés.

- L'élimination de barrières architecturales se réalise graduellement afin de permettre à des élèves handicapés physiques l'accès à l'école publique.

- L'expérimentation de plus de 200 projets-pilotes au cours des deux dernières années incitant le milieu scolaire à la recherche et à la créativité.

.../40

L'ENFANCE EN DIFFICULTE
D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

Dans l'ensemble, les participants à cet atelier ont évalué comme très positives les douze (12) mesures proposées dans le plan d'action de l'Ecole québécoise pour la réalisation de la politique de l'adaptation scolaire. D'une part, ces mesures depuis de nombreuses années étaient souhaitées par le milieu et, d'autre part, elles sont le résultat du travail réalisé conjointement par le Ministère et les responsables du dossier de l'adaptation scolaire. On ne peut donc qu'être favorable.

Quant aux réalisations actuelles qui ont suivi l'Enoncé du plan d'action, elles sont évaluées globalement, conformes aux mesures préconisées.

A titre d'exemples, mentionnons:

- L'affectation d'une personne responsable de ce dossier dans les directions régionales qui facilite l'information, l'animation et le soutien dans les milieux scolaires, ainsi qu'un début difficile de coordination (concertation) entre les instances décentralisées du ministère de l'Education et du ministère des Affaires sociales dans l'établissement de ressources régionalisées pour les élèves gravement handicapés.

- L'élimination de barrières architecturales se réalise graduellement afin de permettre à des élèves handicapés physiques l'accès à l'école publique.

- L'expérimentation de plus de 200 projets-pilotes au cours des deux dernières années incitant le milieu scolaire à la recherche et à la créativité.

.../40

- Les subventions supplémentaires données aux commissions scolaires afin d'assurer l'encadrement des services aux élèves en difficulté et qui a permis d'amorcer l'implantation de la politique de l'adaptation scolaire.

- Les documents de sensibilisation et d'information "ex.: l'enfant handicapé auditif à l'école", ont aidé les commissions scolaires à impliquer les agents d'éducation.

- Les modifications apportées aux régimes pédagogiques, à la loi de l'Instruction publique et aux autres documents du ministère de l'Education en fonction de la clientèle de l'adaptation scolaire.

Nous constatons qu'au cours des deux dernières années, le ministère de l'Education a eu une intention ferme afin de réaliser la mise en application de cette politique et ainsi offrir une égalité de chance à tous les élèves du système scolaire.

En ce qui a trait à nos attentes face aux décisions qui restent à prendre, elles sont nombreuses et fort importantes si l'on veut poursuivre la réalisation des promesses très légitimes contenues dans la politique de l'adaptation.

Nous recommandons au Ministère de:

- Maintenir dans les directions régionales une personne responsable du dossier "adaptation scolaire".

- Poursuivre le programme relatif à l'élimination des barrières architecturales et extentionner son aide à la réalisation d'ateliers et d'équipements spéciaux pour les élèves gravement handicapés, sans oublier le transport scolaire adapté.

- Faciliter le recyclage des enseignants et des directions d'école en proposant des programmes de perfectionnement (mise à jour) et un soutien (personne ressource) aux commissions scolaires à cet effet.

.../41

- Réviser la réglementation, afin de garantir l'éducation des élèves lourdement handicapés de 4 ans tel que prévu dans l'Ecole québécoise.

- Transmettre aux commissions scolaires les modèles d'organisation retenus découlant des projets-pilotes. Ces modèles devront être implantés dans les milieux et tenir compte du contexte actuel.

- Faire au cours de la prochaine année dans le milieu scolaire, la diffusion des documents "bilan fonctionnel, les guides pédagogiques et le guide général d'organisation".

- Assurer la coordination nationale entre les instances du ministère de l'Education et du ministère des Affaires sociales, afin d'établir les responsabilités respectives et ainsi faciliter la coordination des comités régionaux.

- Préciser dans l'information transmise dans le milieu, que la politique de l'adaptation scolaire n'est pas une politique d'intégration, mais bien une politique de normalisation des services. L'intégration étant comme le perfectionnement des enseignants, l'adaptation de programme qu'une mesure permettant la normalisation.

- Ajuster la future convention collective des enseignants aux orientations de la politique de l'adaptation scolaire. On devra y retrouver les mêmes définitions incluses dans la politique. Lorsqu'on aura spécifié qu'il faut pour certaines clientèles du personnel spécialisé nécessaire, il faudra prendre les mesures pour s'assurer que ces ressources soient dans les ententes nationales et locales, compte tenu de la mobilité malheureuse que l'on connaît actuellement.

- Compte tenu qu'une politique telle que celle de l'adaptation scolaire ne peut se réaliser sans un changement d'attitude et de mentalité, sans une restructuration et une implantation de nouveaux services, sans un perfectionnement du personnel et une adaptation des programmes, nous demandons au ministère de l'Education de maintenir au cours des

.../42

5 prochaines années, l'aide budgétaire supplémentaire aux commissions scolaires pour le maintien ou l'engagement d'une personne responsable de l'organisation des services aux élèves en difficulté.

- Enfin compte tenu des investissements en temps et en argent que les commissions scolaires et le ministère de l'Education se sont imposés pour amorcer l'implantation de ce plan d'action, nous vous demandons de maintenir comme prioritaires ce dossier de "l'adaptation scolaire" afin d'assurer aux élèves en difficulté le droit à l'éducation de qualité auquel ils ont droit.

.../43

L'EDUCATION EN MILIEU DEFAVORISE

(Chapitre 6)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

L'EDUCATION EN MILIEU DEFAVORISE

(Chapitre 6)

Participants:

Monsieur Gilbert Dumont, c.s. Bellechasse
Monsieur Nelson Labrecque, Polyvalente St-Damien
Monsieur Jean-Yves Poulin, c.s. Jean-Chapais
Monsieur Valmont Richard, D.R. Québec
Monsieur Gilbert Coulombe, D.G.R.

Synthèse faite par:

Valmont Richard

L'EDUCATION EN MILIEU DEFAVORISE

Remarques générales

1. A l'analyse, les mesures sont, en général, pertinentes. Par contre, le caractère prescriptif des moyens à utiliser, nous semble superflu.

2. La politique sur l'école en milieu économiquement faible est sérieusement compromise dans le contexte des coupures budgétaires. Nous tenons à faire remarquer, que cette dernière a été soumise à des coupures très importantes et nous nous posons des questions sur le niveau de conviction face à cette politique.

3. Les commissions scolaires devraient d'une certaine façon, poursuivre le travail amorcé. La mobilisation des agents dans l'engagement premier, soutiendra pendant un certain temps, le rythme de développement. Il n'en demeure pas moins que toute la dynamique créée par la politique va tendre à s'estomper. Nous ressentons déjà un certain rejet tant par la population que par les agents de ces types d'interventions sporadiques et à la limite sans âme.
   Cohérence dans la gestion actuelle.
   Régime pédagogique.

4. Il serait nécessaire que le ministère puisse assurer une bonne information sur ces politiques: éviter les réclames de moyens et se concentrer plus particulièrement à l'analyse des opérations déclenchées. Permettre au milieu de développer ses projets sur la base d'une politique, c'est simplement y croire.

5. A l'évaluation, nous affirmons qu'en plus de compromettre certains projets déjà mis en place, un certain nombre de milieux ne sont pas encore touchés par les mesures. Il serait important de développer un certain nombre de moyens, pour tenter de diminuer les écarts.

.../48

Recommandations

1. Nous tenons à vous signaler que les autorités du ministère devraient avoir plus de rigueur dans les "engagements" qu'ils prennent, à moins que ce ne soit que des "promesses".

2. Il est vital pour la politique que tous les milieux impliqués soient rejoints; un certain nombre ne sont pas encore touchés. De plus, une fois déclenchée, il serait tout simplement décent tant pour les individus que pour le caractère développant de la politique, d'assurer à cette dernière les éléments de survie nécessaire.
(Recul au niveau du service pour les maternelles 4 ans)

3. Il nous paraît difficile d'admettre la diminution du projet, lorsque toute l'intervention pour les maternelles 4 ans et l'intervention des parents ont produit des résultats aussi importants que les évaluations nous le démontrent. Nous ne comprenons pas.

4. Nous croyons important qu'une certaine ventilation des moyens (pré-scolaire, primaire, secondaire) soit étudiée pour les milieux les plus défavorisés. Nous craignons l'élargissement des écarts et à ce stade-ci, le recul nous semble important.

.../49

LES PROGRAMMES ET L'ORGANISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

(Chapitre 7 et 12)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

LES PROGRAMMES ET L'ORGANISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

(Chapitre 7 et 12)

Participants:

Monsieur Gaston Bernier, D.G.P.
Monsieur Michel Hamel, c.s. Charlesbourg
Monsieur Raymond-Marie Lefrançois, D.G.D.P.
Monsieur Conrad Rou, A.C.S.Q.
Monsieur Marcel Veillette, D.R. Estrie

Synthèse faite par:

Michel Hamel

LES PROGRAMMES AU PRIMAIRE ET L'ORGANISATION SCOLAIRE AU PRIMAIRE

Notre sous-groupe avait à réagir sur deux chapitres. Le premier concernant les programmes au primaire (chapitre 7), le second l'organisation scolaire au primaire (chapitre 12).

Nous nous réjouissons que ces deux chapitres aient été mis en oeuvre soit par des actions concrètes en ce qui regarde l'élaboration des programmes et des guides au primaire, soit par des mesures contenues dans le Régime pédagogique au primaire.

CHAPITRE 5, LES PROGRAMMES

Nous ne pouvons que nous réjouir du contenu explicite des programmes et de la place que le M.E.Q. a fait à la participation du milieu, soit à titre de concepteurs, soit à l'intérieur de comités consultatifs.

Le M.E.Q. aurait cependant avantage à faire la promotion de cette participation puisque ce ne sont pas toutes les commission scolaires qui ont pu être impliquées.

Le milieu a souvent mentionné l'importance que les guides suivent de très près les lancements de programmes; nous nous réjouissons d'apprendre que la très grande majorité de ces guides sont prêts; nous espérons fortement que les restrictions budgétaires ne retarderont pas leur publication

.../54

Nous regrettons cependant que les lancements de programmes n'aient point été faits tout d'un bloc. Cela aurait permis au milieu d'obtenir une vision globale de la philosophie et de l'approche pédagogique et par conséquent de la cohérence qui s'en dégage.

Il ne faut pas oublier que la grande majorité des programmes du primaire s'adresse au même enseignant.

Pour ce qui est de l'implantation des programmes, nous tenons à réaffirmer la nécessité que le matériel didactique et les manuels soient le reflet de l'esprit qui se dégage des programmes et nous insistons sur la sévérité que devra avoir le M.E.Q. lorsqu'il approuvera ces manuels et ce matériel.

Nous tenons aussi à attirer l'attention sur le réalisme à avoir face à l'application des programmes. En effet, ce n'est pas parce que chaque enseignant aura été informé et qu'il utilisera des contenus des nouveaux programmes, que le M.E.Q. pourra prétendre que la philosophie et les approches seront pour autant appliquées. En effet, le changement qu'on a voulu apporter au primaire en est un de mentalité plus que de contenu.

.../55

Nous nous interrogeons aussi sur les ressources nécessaires à l'encadrement pédagogique. Les décisions prises ont été de laisser beaucoup d'autonomie aux commissions scolaires et ce, dans l'optique de la transférabilité. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, lorsque le M.E.Q. a établi ses compressions budgétaires dans le système scolaire, a-t-il pensé qu'au primaire nous ne disposions pas de chefs de groupe dans chaque matière, ni de conseillers pédagogiques dans chaque matière et que lorsqu'il accorde des allocations en se basant uniquement sur la clientèle scolaire, il oublie que le nombre de professeurs à encadrer demeure à peu près le même malgré les baisses de clientèles. Les ratios maître-élève au primaire ayant heureusement diminué depuis quelques années.

En conséquence, les modes d'allocations de ressources sont à réviser au M.E.Q.

Enfin comme dernier point, on nous avait promis des guides ou résumés des programmes pour les parents pour faciliter l'information. Où sont-ils?

CHAPITRE 12, L'ORGANISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le deuxième chapitre sur lequel nous devions réagir a trait à l'organisation de l'école primaire.

.../56

D'une façon générale, nous ne pouvons qu'être satisfaits des décisions prises puisqu'elles laissent place à l'autonomie du milieu et ne font qu'encadrer et reconduire ce que les milieux vivent depuis quelques années.

Cependant, nous avons quelques questions et commentaires à formuler.

1) Le régime pédagogique prévoit 1986 comme date d'application obligatoire des programmes; par contre le document d'information concernant le calendrier d'application précise d'autres dates. A-t-on voulu restreindre l'autonomie des commissions scolaires? Ou est-ce à titre suggestifqu'on nous le propose pour nous permettre de nous ajuster à la planification du M.E.Q.?

2) L'idée du 25 heures/semaine a-t-elle été abandonnée à tout jamais au profit d'une entrée plus hâtive au préscolaire et au primaire?

3) En quoi consiste le résumé des programmes que le professeur doit fournir aux parents 2 fois par année? A-t-on évalué les coûts impliqués tant en ressources humaines (secrétariat) qu'en matériel (papier) dans une période de restrictions. S'est-on interrogé sur l'utilité de cette mesure de même que sur la consignation des bulletins alors que l'on sait pertinemment qu'au primaire cela n'a aucune utilité; le primaire n'étant plus au niveau terminal pour personne?

.../57

Enfin une dernière remarque, le fameux 180 jours. *Nous réinsistons sur la nécessité, au primaire, des 20 jours de planification surtout en cette période d'implantation de programmes.* Encore une fois, c'est toujours au même enseignant que l'on s'adresse et nous en connaissons pas beaucoup de nos enseignants qui disposent de demi-journées de disponibilité au primaire.

Nous souhaitons fortement que lors des contrôles, le M.E.Q. soit réaliste et se serve du gros bon sens.

LES PROGRAMMES ET L'ORGANISATION DE L'ECOLE SECONDAIRE

(Chapitres 7 et 13)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

LES PROGRAMMES ET L'ORGANISATION DE L'ECOLE SECONDAIRE

(Chapitres 7 et 13)

Participants:

Monsieur Conrad Barbeau, D.G.D.P.
Madame Colette Chabot, Polyv. Samuel de Champlain
Monsieur Florian Champagne, D.G.D.P.
Monsieur Guy Dion, D.G.R.
Monsieur Georges Fortin, D.R. Saguenay/Lac St-Jean
Monsieur Guy Lessard, A.C.S.Q.
Monsieur Vincent Tanguay, A.C.S.Q.

Synthèse faite par:

Guy Dion
Guy Lessard

LES PROGRAMMES ET L'ORGANISATION DE L'ECOLE SECONDAIRE

COMMENTAIRES GENERAUX

- Toutes les mesures relatives aux programmes et à l'organisation de l'école secondaire ont fait l'objet de décisions claires de la part du ministère de l'Education. Certaines échéances ont été révisées afin de corriger quelques faiblesses de la planification initiale. Si tout se déroule comme prévu, on peut croire qu'en 1986-1987, toutes les mesures préconisées par le "Plan d'action" et traduites en dispositions réglementaires dans le Régime pédagogique, seront en application dans les écoles secondaires du Québec.

- Des interrogations et des demandes d'aide persistent dans les domaines suivants: ressources humaines et financières pour l'encadrement pédagogique, respect des calendriers de lancements des programmes, fabrication de maquettes-horaires et de maquettes-matières types, formules de rechange pour la diparition des voies.

- La disparition du professionnel court et le manque d'orientations précises pour le professionnel long suscitent des inquiétudes auxquelles le Ministère devra fournir des explications et une aide technique dans les meilleurs délais.

COMMENTAIRES SPECIFIQUES

Les commentaires spécifiques porteront sur douze éléments face auxquels les participants ont des réactions et des attentes précises. Ces éléments sont les suivants:

- Elaboration des programmes
- Encadrement pédagogique
- Implantation des nouveaux programmes
- Enseignement professionnel
- calendrier scolaire
- régime pédagogique uniforme au 1er cycle
- certification des études
- maquette-horaire et maquette-matière
- enseignement professionnel court
- initiation à la technologie, formation personnelle et sociale, éducation au choix de carrière
- services complémentaires et mesures d'appoint

ELABORATION DES PROGRAMMES

Les décisions prises relativement à l'élaboration et à la diffusion des nouveaux programmes sont conformes aux mesures prônées dans le "Plan d'action".La participation des enseignants à l'élaboration des programmes s'est avérée un élément positif.

Nous croyons cependant que considérant l'approche préconisée pour l'élaboration des programmes, soit une approche par objectifs, l'acte éducatif soit découpé en de multiples objectifs qui fassent perdre de

.../65

vue la formation générale et intégrée.

De plus, la diminution progressive des ressources d'encadrement pédagogique durant une période d'implantation intensive de nouveaux programmes est perçue comme une incohérence administrative et un manque de sérieux dans les orientations du ministère de l'Education.

Il faudrait s'assurer que le soutien pédagogique nécessaire à l'implantation des nouveaux programmes et à leur adaptation aux besoins des clientèles particulières soient disponibles de façon permanente dans les commissions scolaires.

Il faudrait également s'assurer que les guides pédagogiques d'accompagnement de chaque programme contiennent des indications méthodologiques sur l'évaluation des apprentissages.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

L'annonce des coupures budgétaires a eu un effet traumatisant sur les services éducatifs dans les commissions scolaires. *Il faudrait faire une étude factuelle sur les résultats concrets des ralentissements dans le rythme de croissance des budgets affectés à l'Education et à la pédagogie en particulier. Il faudrait prendre les mesures qui s'imposent: révision des objectifs, ajustement des calendriers, etc..*

.../66

IMPLANTATION DES NOUVEAUX PROGRAMMES

Les participants à la session entretiennent des doutes relativement aux dates de livraison des programmes et demandent instamment au ministère de respecter ses engagements. Il y va de la crédibilité du M.E.Q. et de l'efficacité de la planification des commissions scolaires.

L'adaptation des nouveaux programmes semble particulièrement difficile et coûteuse pour la clientèle anciennement dite de "professionnel court". Avec le nouveau régime pédagogique, la structure disparait, mais la clientèle et ses caractéristiques pédagogiques exigeantes demeurent. Le poids de l'adaptation des programmes pèse lourd sur les commissions scolaires qui se demandent *où sont les ressources humaines et financières nécessaires pour assumer ce fardeau et bien servir cette clientèle ?*

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les commissions scolaires commencent à deviner que la réforme de l'enseignement professionnel aura un impact considérable sur la gestion du personnel affecté à ce type d'enseignement. *Elles souhaitent que, le plus tôt possible en 1981-1982, le ministère de l'Education annonce ses couleurs et prévoient les impacts administratifs avant de prendre des décisions et de les traduire en instructions.*

.../67

CALENDRIER SCOLAIRE

Il faut contrer les abus sans imposer des mesures administratives non gérables. Les éléments les plus problématiques gravitent autour des points suivants: l'étalement de la rentrée scolaire, la récupération des jours perdus à cause des tempêtes, l'étalement des examens et la pratqiue des congés spéciaux à une partie de la clientèle. *Avant d'exercer des contrôles formels, il faudrait statuer entre autres sur ces quatre éléments.*

Les consultations sur le calendrier scolaire sont très pénibles et donnent rarement des résultats satisfaisants: chaque groupe a ses intérêts propres et la marge de manoeuvre de la commission scolaire est très mince.

REGIME PEDAGOGIQUE UNIFORME AU 1er CYCLE

La C.E.Q. a crée une attitude négative face au plan d'action et face au régime pédagogique. Une campagne publique d'information positive, visant surtout les enseignants, devrait être organisée, au cours de 1981-1982, par le M.E.Q.

Cette campagne est souhaitée par les cadres scolaires qui y verraient un complément nécessaire aux lancements régionaux des régimes pédagogiques.

.../68

CERTIFICATION DES ETUDES

Les commissions scolaires commencent à se sensibiliser aux impacts de la nouvelle politique de certification des élèves. Elles comptent sur les Directions régionales pour organiser la réflexion et la coopération dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques locales d'évaluation pédagogique conformes à la politique générale du ministère de l'Education.

MAQUETTES HORAIRES

Les écoles secondaires attendent le plus tôt possible, mais avant décembre 1981, un guide d'aménagement des horaires. Elles ont besoin de ce document pour organiser l'année 1982-1983 où plusieurs articles, du régime pédagogique, relatifs aux nouveaux programmes doivent entrer en application.

DISPARITION DES VOIES

Les participants à cette session sont d'accord avec le principe de la disparition des voies mais elles souhaitent que le Ministère organise une réflexion et dégage des pratiques susceptibles de remplacer la supression des voies, sans en reproduire les inconvénients ou sans en produire d'autres qui seraient aussi néfastes pour une partie de la clientèle.

.../69

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COURT

La structure disparait, mais la clientèle et les problèmes qu'elle génère demeurent. *Le Ministère doit prendre l'initiative d'organiser la réflexion et la coopération inter-commissions scolaires en vue de dégager des orientations plus précises et d'identifier les pratiques les plus fructueuses dans ce domaine.*

INITIATION A LA TECHNOLOGIE ET EDUCATION AU CHOIX DE CARRIERE - FORMATION PERSONNELLE ET SOCIALE

Les commissions scolaires sont d'accord avec le principe de l'application généralisée de ces programmes mais elles se questionnent sur les difficultés de leur mise en oeuvre. *Le Ministère doit favoriser la réflexion et la mise en commun des modalités d'application de ces programmes: temps consacré, mixité des groupes, partage des responsabilités, utilisation du personnel, etc..*

SERVICES COMPLEMENTAIRES ET MESURES D'APPOINT

Autant les participants reconnaissent l'importance de ces mesures, autant ils savent combien elles sont complexes d'application.

Plusieurs mesures préconisées par les nouveaux régimes pédagogiques doivent se réaliser en puisant dans les 100 minutes/semaine/enseignant. Cette petite caisse, mise à la disposition des directions d'écoles, n'est pas d'accès facile et son utilisation courante risque d'en faire ressortir davantage les limites.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

(Chapitre 13)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

(Chapitre 13)

Participants:

Monsieur André Breault, A.C.S.Q.
Monsieur André Lamontagne, D.G.R.
Monsieur André Lavigne, D.G.D.P.
Monsieur Gilbert Parent, c.s.r. Chauveau
Monsieur Claude Sabourin, D.R. Montréal

Synthèse faite par:

André Lamontagne
Gilbert Parent

Rapport présenté en plénière

A partir du document "L'Ecole québécoise" et du dossier préparé par la D.G.R. pour faciliter le travail, les participants de l'atelier ont analysé et présenté une synthèse des principaux points ayant des implications sur l'application des programmes d'études de formation professionnelle.

Nous regrettons qu'aucune décision n'ait encore été prise face à la politique de la formation professionnelle et aux différentes mesures du "Plan d'action"qui s'applique à l'enseignement professionnel de niveau secondaire.

L'accueil réservé aux nouveaux programmes semble prometteur, mais l'officialisation semble complexe et long. On souhaite que le Ministère prenne les moyens pour les implanter le plus tôt possible, avant que l'évolution technologique ne les rende désuets. Chaque programme d'études devra être accompagné d'un guide pédagogique afin d'en faciliter l'application.

Il est recommandé:

- que le régime pédagogique apporte la souplesse annoncée à l'article 13.5.1 du plan d'action, afin que l'enseignement professionnel court puisse débuter en secondaire 2;
- que le temps consacré à l'enseignement professionnel court, soit au moins équivalent à la situation actuelle, sinon on retrouvera une augmentation du pourcentage d'abandon des études;
- que le Ministère forme un comité inter-ministériel, afin de mettre en place des mécanismes, qui faciliteront les stages dans les entreprises.

.../76

- que le Ministère identifie les critères de bases, afin de permettre à certains élèves le passage de secondaire professionnel long au professionnel collégial;

- que le temps prévu dans le régime pédagogique, et la politique de l'enseignement professionnel, soit conforme aux besoins des entreprises, aux attentes des élèves et aux objectifs des contenus des programmes d'études de la formation professionnelle;

- que le régime pédagogique soit complété, le plus tôt possible, afin que les commissions scolaires puissent planifier l'organisation de la formation professionnelle (court et long)

Conclusion

Tous les gens du milieu scolaire (élèves, professeurs, cadres) impliqués par la formation professionnelle sont impatients de connaître les moyens que prendra le Ministère de l'Education pour la mise en place du "Plan d'action, du Régime pédagogique et de la politique de la formation professionnelle.

Plusieurs autres mesures ont suscité un intérêt pour le groupe, mais le temps alloué pour l'étude des mesures du plan d'action nous a obligé à déterminer des priorités dans notre analyse. Nous espérons qu'elles seront aussi étudiées en fonction de l'organisation de l'enseignement professionnel, et que le tout se traduira dans le régime pédagogique.

On a souvent déploré depuis une dizaine (10) d'années l'absence au Québec d'orientations précises et de stratégies bien articulées en matière de développement de l'enseignement professionnel de niveau secondaire. Devant l'ampleur de la question, il devient urgent qu'une politique de la formation professionnelle soit élaborée.

.../77

LE MESURE ET L'EVALUATION

(Chapitre 8)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

LA MESURE ET L'EVALUATION

(Chapitre 8)

Participants:

Monsieur Paul Vachon, D.G.D.P.
Monsieur Jacques Desrosiers, D.R. Outaouais
Monsieur André Roy, C.E.C.Q.
Monsieur Jean-Louis Chauvette, A.C.S.Q.
Monsieur Claude Despins, D.G.R.

Synthèse faite par:

Jean-Louis Chauvette

EVALUATION PEDAGOGIQUE

J'interviendrai sur 3 mesures générales de l'énoncé de politique du M.E.Q. concernant l'évaluation pédagogique:

1. la politique générale d'évaluation pédagogique
2. l'aide technique locale appropriée fournie par le Ministère
3. les interventions du M.E.Q. pour l'ensemble des programmes et la qualité des études

1. POLITIQUE GENERALE D'EVALUATION PEDAGOGIQUE

Nous recevons positivement le fait qu'une nouvelle politique générale d'évaluation pédagogique ait pris forme.

Nous souscrivons au fait qu'elle puisse servir de soutien à l'élaboration de politiques locales d'évaluation pédagogique.

Cependant, nous saisissons mal la pertinence de réduire les ressources humaines sur les plans national, régional et local lorsque l'attitude générale de beaucoup d'intervenants en est une de mobilisation pour l'action. Le cumul de fonctions incluant celle du responsable de l'évaluation pédagogique dans un milieu n'est pas nécessairement une garantie de voir l'enseignant, premier responsable de l'évaluation en classe, aidé sur les plans de l'information, de la formation du soutien périodique dans un contexte où il doit s'instrumenter sur un ou plusieurs nouveaux programmes et intégrer réellement ces changements.

.../82

Il devient pertinent, croyons-nous, d'évaluer les véritables impacts de l'application d'une politique prônant l'utilisation de l'évaluation formative d'une façon généreuse et d'ajuster, s'il y a lieu, ce qui sert de lien entre une politique et l'action concrète, c'est-à-dire les ressources.

2. AIDE TECHNIQUE APPROPRIEE

Nous recevons positivement le fait que le ministère de l'Education apporte une aide technique aux divers milieux tel:

- une formule d'aide à l'élève en difficulté, incluant le bilan fonctionnel et le plan d'intervention
- la révision du guide docimologique
- le guide d'évaluation pour le titulaire au primaire, accompagné de fascicules pour chaque matière
- des guides distincts pour chaque matière au secondaire
- une banque d'instruments d'évaluation
- des tests standardisés de rendement scolaire et de développement général
- des formulaires d'évaluation

.../83

Cependant, une attente se manifeste concernant la synchronisation des productions en évaluation pédagogique par rapport au lancement d'un programme donné. Actuellement, il nous semble que le travail en évaluation s'amorce après que le programme soit terminé.

Il y aurait lieu, comme soutien supplémentaire aux milieux pour l'implantation des programmes qu'une concordance s'établisse entre les productions en évaluation pédagogique et la parution des programmes.

Une autre attente se manifeste concernant la formule d'aide à l'élève en difficulté Il n'est pas toujours facile pour les responsables du cheminement pédagogique des élèves dans l'école, particulièrement pour le directeur d'école, de prendre des décisions lorsqu'une partie seulement des informations nécessaires est accessible. Il y aurait lieu d'étudier la problématique des responsabilités de chaque intervenant dans le contexte de la confidentialité des dossiers de certains professionnels tels les conseillers sociaux et les psychologues.

Concernant les formulaires d'évaluation, tel le bulletin scolaire, il convient dans le contexte actuel de continuer les expérimentations en cours afin, s'il y a lieu,

1) de proposer aux milieux des outils fonctionnels
2) de dégager la pertinence ou non d'uniformiser certaines pratiques dans ce domaine
3) de situer la problématique d'utiliser le bulletin scolaire à deux fins à la fois: l'information aux parents et la gestion pédagogique.

.../84

3. INTERVENTIONS DU MEQ POUR L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES ET LA QUALITE DES ETUDES

Nous recevons positivement les objectifs et les modalités annoncées concernant l'évaluation de fin de cycle.

Il en est de même des intentions concernant l'évaluation institutionnelle et celle des personnels.

Cependant, sur ces deux derniers points, la démarche projetée n'apparait pas évidente

- *actuellement, en évaluation institutionnelle, une instrumentation est disponible concernant les écoles (qu'en est-il des services d'une commission scolaire?);*

- *qui s'occupe de préparer un projet concernant l'évaluation des personnels et le dossier est-il amorcé?*

Nous recevons positivement le nouveau système de certification des études secondaires.

Cependant, certaines interrogations subsistent encore:

- *que peut-il en être des élèves de l'adaptation scolaire?*

- *quels seront les effets locaux sur la rétention des élèves dans le système scolaire? La validation annuelle du comportement du système de certification est-il le seul moyen possible de prévention?*

.../85

- *la gestion locale du dossier de la certification deviendrait-elle plus lourde?*

- *la nouvelle politique de l'enseignement professionnel sera-t-elle publiée à temps afin d'établir une cohérence dans l'application du nouveau système de certification ? (sec. IV 1985)*

CONCLUSION

Etablit-on mal nos priorités localement?

Aménage-t-on mal nos ressources?
Nombreux sont ceux qui sont prêts à faire mieux avec moins!

Malgré la bonne volonté, l'initiative et la créativité locales, il nous semble, quand même, qu'une évaluation s'impose sur les plans

- des impacts véritables des changements annoncés

- des ressources humaines à utiliser, non pas seulement pour informer mais aussi pour soutenir dans l'action.

LE MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

(Chapitre 9)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

LE MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

(Chapitre 9)

Participants:

Monsieur Raymond Levert, d.r. Trois-Rivières
Monsieur Claude Beaudry, S.G.M.E.
Monsieur Jean-Pierre Fournier, ADATE
Monsieur Marcel Julien, Polyv. Val-Mauricie
Monsieur Michel Decelles, D.G.D.P.
Monsieur Jean Sarrazin, D.G.R.

Synthèse faite par:

Jean Sarrazin
Michel Decelles

LE MATERIEL D'ENSEIGNEMENT

Les participants à la table ronde sur le matériel d'enseignement (chapitre 9) ont analysé ce chapitre au moyen de la grille préparée à cet effet. Chacun s'est amené à ce colloque avec beaucoup d'intérêt et une préparation adéquate. Ainsi, le partage des éléments résultant de la réflexion sur les dix (10) moyens d'action et l'échange de points de vue concernant ces éléments se sont faits avec précision et célérité.

De façon générale, nous constatons que les moyens d'action portant sur le matériel d'enseignement ont reçu l'attention qu'ils méritaient et que diverses mesures avaient été accomplies ou entreprises afin d'y donner suite.

C'est ainsi que le premier moyen du plan d'action: "Le Ministère prendra les mesures nécessaires pour qu'au moins un manuel de base pour chaque matière des programmes du primaire et du secondaire soit disponible pour les élèves" compte comme mesure à l'endroit des commissions scolaires, l'article 19 du Régime pédagogique pour le primaire et l'article 4 du Régime pédagogique au secondaire et, à l'endroit des éditeurs pour favoriser la publication des manuels, il compte sur les mesures correspondant aux moyens d'action 2,3,4,5,8 et 10 du chapitre 9 de l'ECOLE QUEBECOISE.

Du côté des enseignants, la majorité souhaite, en effet, un outil commun pour les élèves. On peut compter que cela entraînera une diminution des coûts de photocopie et d'impression dans les commissions scolaires.

.../92

Une réaction a permis quelques échanges: la crainte que, imposant un manuel scolaire, la ministère de l'Education engendre un désavoeu à l'endroit de moyens d'enseignement qui sont utilisés dans les écoles comme la bibliothèque, le centre audio-visuel, etc.

Cette réaction a permis d'abord un éclaircissement de ce qu'on entend par manuel scolaire: par nécessairement 200 ou 300 feuilles entre deux couverts rigides. Ce peut être cela, mais aussi des documents dont le médium peut varier:des fiches, de l'audio-visuel ou des ensembles divers.

D'ailleurs, il faut noter qu'en certains cas, considérant un ensemble d'éléments, il se pourrait qu'il n'y ait pas de manuel scolaire pour une discipline. En exemple, on cite l'éducation physique au primaire ainsi que les sciences humaines au même niveau.

Cette réaction a permis surtout de lire correctement certaines parties du chapitre sur le matériel d'enseignement et de signifier que si le ministère de l'Education assurait à chaque élève un manuel de base pour chaque matière des programmes, il ne se départissait pas pour autant de sa pratique de favoriser l'accès à une documentation variée: livres de lecture, de références et de documentation, diapositives, films, audiovisions, etc. et à des moyens techniques pour que l'élève réalise ses apprentissages. A la parution de L'ECOLE QUEBECOISE, le lecteur en est venu croit-on, à une interprétation injuste qu'il est souhaitable de corriger.

.../93

En conclusion aux échanges sur ce premier moyen d'action, il faudrait que les commissions scolaires ainsi que les éditeurs de manuels scolaires soient mieux assurés qu'il y aura des ressources pour les acquisitions nécessaires, dont les coûts ont déjà été estimés.

Sur les questions relatives à la production des manuels couvert par les moyens d'action numéros 2,3,4,5,8 et 10, les membres de la table ronde sur le matériel d'enseignement estime importante la consultation qui se fait auprès du milieu (moyen no 2). Ils apprécient grandement l'esprit qui anime la préparation des devis pour la production de manuels scolaires. Présentement, sept (7) devis ont été livrés aux éditeurs et dix (10) autres le seront d'ici septembre 1981.

Les devis précisent les critères correspondant aux programmes (moyen no 3). Les grilles pour l'approbation en fonction de ces critères sont aussi transmises aux éditeurs. La Direction du matériel didactique a aussi fait connaître des critères pour l'élimination des stéréotypes. Des travaux sont en cours pour faire connaître d'autres critères généraux, par exemple, sur le lisibilité et les qualités matérielles des manuels.

L'on signale que certains matériels devront toujours être produits localement ou régionalement. A cet effet, il est essentiel de faire en sorte que les travaux sur les critères généraux et sur les instruments de soutien à la sélection des manuels par les commissions scolaires puissent servir à guides la production locale.

.../94

Certains projets font l'objet de subvention par la Direction du matériel didactique (moyen no 4). En ces cas, la D.M.D. impose la participation d'enseignants. Elle a en marche une quinzaine de contrats ou de subventions à des éditeurs de manuels scolaires, pour une valeur d'environ 250 000,00$. Il y a en préparation, le programme pour une deuxième tranche similaire sur la question de l'Utilisation de manuels en langue anglaise pour les élèves francophones (moyen no 10). la Direction du matériel didactique dans le but de corriger cette situation, encourage l'édition ou la traduction de manuels en français. Quelques projets sont en marche.

On compte aussi un rapport sur les besoins de l'ensemble de l'enseignement secondaire professionnel, récemment déposé par la D.M.D. aux autorités du secteur préscolaire , primaire et secondaire et un comité ministériel chargé d'élaborer un plan d'action de l'édition scolaire, pour mieux répondre aux besoins en harmonisant des actions des différents secteurs, pour suivre les objectifs culturels du gouvernement en rapport avec la loi 51.

Le groupe de travail recommande d'étudier un mode de collaboration entre le ministère et les commissions scolaires pour repérer les productions locales, pour soutenir leur réalisation par la publication des critères utilisés au ministère et pour établir en certains cas une co-production.

.../95

Concernant l'approbation des manuels et du matériel d'enseignement (moyen no 5), le processus fait l'objet d'un service informatisé des dossiers, d'où élimination des retards et des pertes. Un souhait a été exprimé: de la rigueur dans l'approbation des manuels pour les nouveaux programmes.

Sur un autre plan, nous constatons que la création en septembre 1978 d'une Directiondu matériel didactique à la D.G.DP. a mis en place le mécanisme propre à renforcer la coordination entre les services de production de matériels d'enseignement et les service d'élaboration de programmes (moyen no 8). Ainsi, les liens sont assurés entre la Direction des programmes, le Service général des moyens d'enseignement et les éditeurs.

Les moyens d'action 6, 7 et 9 du chapitre 9 de l'ECOLE QUEBECOISE, que ce rapport, jusqu'à maintenant, n'a pas traités, considèrent les questions qui assurent aux élèves et aux enseignants, la documentation et les moyens techniques correspondent aux exigences fixées par les objectifs des programmes scolaires.

La crainte exprimée au début de ce rapport sur l'importance accordée au manuel scolaire en regard du peu d'importance apparemment accordée aux autres matériels d'enseignement mérite d'être rappelée pas tant pour appuyer sur ce point que pour rappeler que le fait d'assurer l'élève d'un manuel de base pour chaque matière n'élimine pas un ensemble de matériels documentaires et sur des techniques différentes.

.../96

D'ailleurs, l'ECOLE QUEBECOISE dit:

"Le ministère intensifiera la préparation d'instruments pour les écoles et les professeurs: - guides d'utilisation de la bibliothèque scolaire; - guides d'organisation des centres de ressources documentaires " (chapitre 9, moyen no 6).

"Le ministère estime qu'il doit faire le point sur l'état des bibliothèques et élaborer des politiques plus explicites que celles qui ont cours présentement"(chapitre 9, moyen no 9).

En regard de ces deux moyens d'action, le ministère produit les publications Choix et Choix-Jeunesse (Centrale des bibliothèques) et il compte trois (3) guides d'aménagement des bibliothèques d'enseignement et de centre de moyens techniques. Il prévoit dans la planification du Service général des moyens d'enseignement, la réalisation d'un "Guide d'acquisition de la documentation" pour 1981-1982. D'autres suivront au S.G.M.E. sur la sélection, sur l'élagage, sur l'organisation de la collection et sur l'utilisation de la documentation. Le "Relevé des bibliothèques d'enseignement " permet de faire le point sur l'ensemble des services documentaires.

Enfin d'ici deux mois, une proposition de politiques de développement des bibliothèques sera présentée au sous-ministre du secteur interréseaux

.../97

Pour sa part, la Direction du matériel didactique a déjà produit en son domaine des instruments de soutien pour la sélection du matériel didactique de base dans les commissions scolaires et les écoles en relation avec la loi 71.

La première réaction se rapportant à ces deux moyens d'action touchent justement la préparation de la politique de développement des bibliothèques annoncée par l'ex-ministre de l'Education, monsieur Morin et reprise à son programme par le ministre actuel, monsieur Laurin. *L'avènement de cette politique est grandement souhaitée par les membres de la table ronde ainsi que par le milieu.*

En second lieu, l'acessibilité à la documentation produite par le ministère et les producteurs privés à des fins d'enseignement et d'apprentissage, devient de plus en plus problématique avec les coupures de budget et la diminution du personnel d'animation et la hausse des coûts d'achats des documents. On craint que l'accessibilité ne soit réelle étant donné le vieillissement de la collection, les besoins nouveaux en rapport avec les nouveaux programmes et l'absence de personnel qualifié affecté aux tâches de conseil et d'animation auprès des élèves et des enseignants.

Cette question d'accessibilité est liée à la politique de développement des bibliothèques. Cependant sa solution n'est pas uniquement conséquente de cette politique et demande actuellement une attention particulière.

.../98

Dans l'optique d'assurer aux élèves et aux enseignants, la documentation et les moyens techniques nécessaires, le ministère traite spécifiquement d'audiovisuel dans le moyen no 7 du chapitre 9: "Le ministère, tout en poursuivant ses actions de développement du matériel audio-visuel à large diffusion, entend privilégier les matériels d'apprentissage et d'enseignement qui seront utilisés de façon autonome par les enseignants".

Dans sa responsabilité de déterminer les besoins en matériel didactique audio-visuel en fonction des programmes, la Direction du matériel didactique donne fermement suite à l'orientation privilégiée. Elle fait connaître les caractéristiques attendues de ces matériels au Service général des moyens d'enseignement, qui voit à leur réalisation.

Les orientations du secteur préscolaire, primaire et secondaire face à la production audiovisuelle ont été formulées à la Direction du matériel didactique et seront transmises sous peu au comité de coordination ministériel dans ce domaine.

Le Service général des moyens d'enseignement se préoccupe d'entreprendre l'évaluation de ses productions audiovisuelles par sa division Evaluation et Etude.

Il mène aussi diverses opérations touchant les applications pédagogiques des ordinateurs.

.../99

Les membres de la table de travail sur le matériel d'enseignement ainsi que le milieu souscrivent entièrement à cette orientation vers les médias légers, souples, de façon privilégiée.

Ils déplorent par contre que certaines séries de films en préparation soient davantage culturelles et destinées aux ondes, plutôt que d'être collées aux programmes et conçues pour utilisation en classe.

En ce qui a trait aux média lourds du câble, de la technologie appliquée à l'éducation, ils souhaitent que le ministère de l'Education précise et fasse connaître des orientations.

Les conseillers en moyens d'enseignement dans les commissions scolaires demandent à être associés à ces travaux.

Les participants de la table sur le matériel d'enseignement apprécie grandement ce genre de colloque qui permet de faire le point sur un ensemble d'orientations et de mesures éducatives. Nous souhaitons qu'au moins annuellement une telle activité soit reprise.

L'EDUCATION PRESCOLAIRE

(Chapitre III)

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

L'EDUCATION PRESCOLAIRE

(Chapitre 11)

Participants:

Monsieur Raymond Lajeunesse, D.R. de la Côte-Nord
Madame Candide Pineault, D.G.D.P.
Madame Suzanne Tremblay, Ass. des jardinières
Madame Jocelyne Gagné, directrice, école St-Etienne
Monsieur René Labrecque, D.G.R.

Synthèse faite par:

Candide Pineault
Suzanne Tremblay

L'EDUCATION PRESCOLAIRE

MECANISMES DE COORDINATION

Nous regrettons qu'aucune décision n'ait encore été prise face à la "mise en place de mécanismes de coordination et de concertation des différentes mesures éducatives qui s'appliquent aux enfants d'âge préscolaire" au ministère de l'Education.

La pertinence d'une telle mesure reste actuelle. Les interventions dans ce dossier restant sectorielles, relèvent d'unités administratives différentes et se font sans concertation la plupart du temps.

L'absence de service d'éducation préscolaire reconnu au ministère de l'Education fait que les autres directions et services s'excusent trop facilement de ne pas consulter les responsables de l'éducation préscolaire dans l'élaboration de leur propre politique. Qu'on pense seulement au document d'orientation sur la formation et le perfectionnement des enseignants au préscolaire.

Il est recommandé:

- *que le préscolaire soit présent partout où il y a lieu dans l'organigramme du M.E.Q. et qu'un service autonome chargé du développement et de la coordination de l'éducation préscolaire soit constitué.*

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Les services d'encadrement initiés en 1979 et extentionnés en 1980 auprès des maternelles 4 et 5 ans en milieu économiquement faible ont créé des attentes dans chacune des commissions scolaires.

Le nouveau modèle qui se développe dans les directions régionales pour organiser le soutien, à savoir que les priorités d'objet de soutien sont déterminées régionalement, n'offre aucune garantie que le niveau d'éducation préscolaire recevra les services qu'annonçait la mesure.

Les problèmes de la non-permanence, de la non-continuité dans les dossiers préscolaires et de l'énergie à investir annuellement donnent l'impression d'un perpétuel recommencement.

La nécessité d'établir des critères fermes qui garantissent un minimum de soutien au personnel enseignant du préscolaire est d'autant plus grande qu'on ne retrouve à peu près pas dans les commissions scolaires de personnel affecté à l'encadrement des éducateurs du préscolaire, qu'un bon nombre de conventions collectives ouvrent la porte à des personnels non spécialisés et que les services à la petite enfance se multiplient dans la province.

A cette fin, il est recommandé:

- *que les autorités du M.E.Q. prennent les moyens pour s'assurer qu'une expertise permanente au niveau de l'éducation préscolaire se développe dans chacune des directions régionales;*

.../107

- *que chaque commission scolaire soit invitée à confier à un membre de son personnel l'encadrement des éducateurs du préscolaire et que cette personne serve de répondant du dossier préscolaire auprès de la Direction régionale*

PROGRAMME D'ACTIVITES ET GUIDE PEDAGOGIQUE

On se réjouit de la parution du programme et souhaite voir apparaître les guides le plus rapidement possible.

L'accueil réservé au programme semble promoteur et laisse présager une large adoption pour autant *que le devis d'implantation sera respecté et que le minimum de ressources nécessaires à cet effet soit disponible dans les directions régionales et les commissions scolaires.*

EDUCATION PRESCOLAIRE DES ENFANTS HANDICAPES

On peut questionner l'interprétation de la 4e mesure. S'agit-il de marginaliser des groupes d'enfants handicapés, ce qui irait contre la politique d'intégration, ou s'agit-il de mesures d'appui, de services particuliers aux enfants comme annoncés dans le régime pédagogique.

On espère que la dernière interprétation est la bonne.

.../10P

Il est recommandé que:

- *des allocations spécifiques minima soient prévues pour permettre le développement de services d'appui appropriés aux handicapés de 4 et 5 ans et que des modèles d'organisation soient expérimentés en vue de tenir compte des implications pour l'éducatrice d'avoir à intégrer ces enfants dans sa classe.*

Il est souhaité que cette clientèle fasse partie intégrante de l'adaptation scolaire et ne soit pas uniquement l'objet de projets pilotes.

.../109

LES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

LES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES

Participants:

Monsieur Michel Buron, Enseignement catholique
Monsieur Oliva Carrier, D.R. Abitibi/Témiscamingue
Monsieur Louis-Philippe Foucault, A.C.S.Q.

Monsieur Laurier Savard, dir. Pavillon Wilbrod Dufour
Monsieur Clément Thibert, D.G.D.P.
Monsieur Jeannot Bordeleau, D.G.R.
Monsieur Denis Sonier, D.G.R.

Synthèse faite par:

Laurier Savard
Jeannot Bordeleau

LES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES

LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE M.E.Q. AU SUJET DES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES REPOSENT SUR QUELQUES MESURES DU PLAN D'ACTION AYANT DES INCIDENCES SUR LES SERVICES PERSONNELS AUX ELEVES DANS LES CHAPITRES 4 ET 5:

4) au sujet de la participation
5) au sujet de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

et sur certains énoncés contenus dans "l'Ecole québécoise" et pour lesquels n'apparaissaient pas de mesures précises au "Plan d'action". Ces énoncés concernent:

-les services d'aide personnelle et le développement des services sociaux et des services de santé.

-les services personnels aux élèves et les élèves en difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

-de développement de l'information et de l'orientation, plus particulièrement à l'intérieur de la formation professionnelle.

1- Chapitre 4: La participation

-la participation des professionnels non-enseignants à l'élaboration et à la réalisation du projet éducatif.

-l'invitation faite notamment aux professionnels non-enseignants à permettre aux jeunes de s'impliquer davantage dans la construction de leur milieu scolaire et dans la réalisation du projet éducatif.

2- Chapitre 5: L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

-l'élaboration d'instruments de mesure dans le but de dresser le bilan des habiletés de l'enfant et d'orienter ainsi l'action éducative.

-la participation accrue des parents au processus d'évaluation et de décision concernant l'orientation de leurs enfants vers des services appropriés.

-l'association du M.E.Q. et du M.A.S. afin d'assurer une coordination des actions de leurs unités administratives et une coordination interministérielle au niveau régional.

.../114

3- Chapitre 5: L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

Il est question des services d'aide personnelle en terme de dépistage et d'évaluation et du développement insuffisant des services sociaux, des services de santé et de réadaptation.

On fait également état de:

. la diversification des ressources
. le développement optimal de la personne
. l'intervention préventive à l'école
. l'intervention des profesionnels de la consultation au-delà du dépistage

4- Chapitre 13: Organisation de l'école secondaire

En regard de la formation professionnelle, il est fait mention du développement du secteur des services aux étudiants, en particulier les services d'information scolaire et d'orientation.

Il est de plus question de resserrer les liens entre l'éducation et le travail.

LES ENGAGEMENTS DU M.E.Q. A PARTIR DE CES MESURES ET CES ENONCES DE POLITIQUE, SE SONT TRADUITS PAR LES DECISIONS SUIVANTES:

. Lancement des régimes pédagogiques dont un article reconnait officiellement les services personnels aux élèves.

-Cet article précise les orientations et les objectifs des services personnels aux élèves,
-traite de l'accessibilité des élèves à ces services,
-mentionne la responsabilité de la commission scolaire concernant la préparation de programmes d'activités selon les objectifs définis par le ministre,
-touche à la collaboration avec d'autres ministères pour certains services.

.../115

. Elaboration d'un énoncé de politique et d'un plan d'action au sujet des services personnels aux élèves.

-Ce projet soumis à la consultation des commissions scolaires et des organismes concernés touchent principalement:

.Les fondements des services personnels aux élèves
.La nature et objectifs de ces services
.Les orientations particulières
.Le plan d'action et le partage des responsabilités.

. Elaboration de répertoires d'objectifs en orientation et en psychologie.

. Publication d'une instruction concernant l'organisation des services personnels aux élèves.

Cette instruction traite: de la définition des services en conformité avec les régimes pédagogiques et la politique des services personnels aux élèves,
et
fait état des champs d'activités dont la responsabilité incombe:
soit au ministère de l'Education
soit au ministère des Affaires sociales
soit au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre
en traitant, le cas échéant, des ententes de services.

. Création d'un comité interministériel pour assurer le développement des services sociaux, des services de santé et des services de rééducation.

Certaines recommandations de ce comité ont conduit:

.à l'ajout de postes de praticiens de services sociaux en milieu scolaire,
.à une étude par le M.A.S. sur les services sociaux en milieu scolaire,
.à une étude par le M.E.Q. sur les services d'orthophonie-audiologie,
.à une démarche globale par les centres hospitaliers opérant un département de santé communautaire sur la problématique des services de santé en milieu scolaire.

.../116

.Le ministère de l'Education s'est de plus engagé dans:

.le transfert de budgets de l'enveloppe 1 à l'enveloppe 2,
.l'élaboration d'une politique ministérielle en orientation,
.la préparation d'une semaine d'information et d'orientation,
.la coopération franco-québécoise en information, orientation et choix de carrières,
.la révision des guides pour assurer les services sociaux et les services de santé,
.la collaboration à l'application de la loi 24 sur la protection de la Jeunesse,
.la collaboration à l'application de la loi 9 (loi d'aide aux personnes handicapées)
.l'application de la loi 71 relativement à la fréquentation scolaire.

EN MEME TEMPS QUE LE MINISTERE S'ENGAGEAIT DANS CES MESURES ET CES ACTIONS, DES PROPOSITIONS ET DES DECISIONS, QUESTIONNEES PAR LE MILIEU SCOLAIRE, FURENT PRISES TELLES:

.l'invitation du Ministre des finances aux commissions scolaires à couper notamment dans les services personnels aux élèves (et ce, au moment où elles étaient consultées au sujet de la politique des services personnels aux élèves,

.l'hypothèse d'une décélération de ce dossier dans les directions régionales ne tenant pas compte des volontés exprimées par le ministre et des besoins véhiculés par le milieu scolaire,

.la reconduction d'un mode d'allocation des ressources ou le maintien de ratios pour le personnel enseignant et de direction, conduit, face à une marge de manoeuvre très réduites, à l'abolition de postes non-assujettis à des ratios tel les personnels non-enseignants,

.la mise en disponibilité de nombreux professionnels non-enseignants en orientation, en psychologie et en pastorale,

.la réduction drastique, voire même l'élimination de tous les postes de praticiens de services sociaux en milieu scolaire par certains centres de services sociaux,

.../117

. la réduction des services de main-d'oeuvre en milieu scolaire par le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Prospective:

En regard des réalisations bien engagées se fondant sur les régimes pédagogiques et basées fondamentalement sur la politique des services personnels aux élèves; et tenant compte des décisions liées à la conjoncture actuelle,

il importe de s'assurer d'une cohérence des interventions et de la rigueur d'un plan d'action, qui favoriseraient l'implantation de la politique des services personnels aux élèves à tous les paliers de décision et par tous les organismes et ministères concernés.

Dans ce contexte, il importe que les services personnels aux élèves soient retenus à titre de priorité ministérielle et que la revue de programme en préparation favorise la réalisation et l'application des différentes mesures prévues dans cette politique.

- Tant pour l'accélération de ce dossier dans les directions régionales en y affectant le personnel nécessaire.

- Tant par des mesures précises qui assureraient la présence de services minima dans toutes les commissions scolaires.

Il s'agit donc de prévoir des mesures concrètes, afin d'assurer l'accessibilité à des services de qualité, compte tenu des besoins exprimés lors de la consultation sur cette politique et compte tenu particulièrement que cette politique constitue une application concrète des régimes pédagogiques, tout en ayant des liens étroits avec:

-la politique de l'adaptation scolaire
-la future politique de la formation professionnelle
-les politiques de main-d'oeuvre et de placement étudiant
-la loi sur la protection de la jeunesse
-la loi d'aide aux personnes handicapées
-la loi sur l'instruction publique concernant la fréquentation scolaire.

.../118

Les services personnels aux élèves constituent une dimension très importante de la vie étudiante reconnue par les régimes pédagogiques et retenus comme priorité ministérielle.

Il convient donc d'aider les commissions scolaires dans la définition de leurs priorités en fonction d'une préservation, d'un maintien et dans certains cas, d'un développement des services directs à l'élève.

Ces services ont d'ailleurs fait l'objet de revendications lors du colloque des jeunes et l'emploi au sujet de l'orientation, de l'information et de la main-d'oeuvre.

Tout récemment, lors d'un colloque à Alma, les élèves eux-mêmes ont insisté sur l'importance, la nécessité et la complémentarité du rôle des professionnels non-enseignants.

Les services personnels aux élèves constituent également, l'une des priorités faisant l'objet d'étude lors du colloque de la fédération des comités de parents.

A court terme, des mesures énergiques doivent être prises, afin de rendre possible la réalisation d'une politique dont les données fragmentaires de la consultation en cours sont unanimes à apprécier la qualité du contenu et à déplorer la faiblesse du plan d'action, dont l'application ne saurait reposer uniquement sur des choix prioritaires des commissions scolaires, mais également, par des choix prioritaires du M.E.Q. et des réaménagements importants.

Dans ce contexte, il est urgent de prévoir une aide budgétaire spécifique aux commissions scolaires.

A ce titre, l'application de la convention collective des enseignants avec ses ratios, doit être revue compte tenu des impacts sur la marge de manoeuvre des commissions scolaires et incidemment sur l'existence même des services personnels aux élèves.

La coordination M.E.Q. - M.A.S. doit s'accentuer et il importe de s'assurer du respect du partage des responsabilités et du maintien des services, tant au plan de la qualité, que de la quantité des services en place et à développer.

.../119

Le dossier de la main-d'oeuvre en milieu scolaire, se doit également d'être relancé auprès du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre afin de s'assurer du respect des ententes avec le ministère de l'Education et de l'accès à des services adéquats à l'intention des élèves du secondaire.

Il s'agit donc de maintenir une qualité de services personnels à l'élève, d'assurer l'accessibilité à des services et de s'inscrire dans une démarche à long terme, en évitant des interventions dans le temps qui n'ont pas de suivi. Une démarche qui va donc au-delà de l'implantation d'une politique pour toucher directement au soutien des commissions scolaires dans l'organisation de services personnels aux élèves accessibles et de qualité.

LES SERVICES COLLECTIFS

AUX ELEVES

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

LES SERVICES COLLECTIFS

AUX ELEVES

Participants:

Monsieur Jeannot Bordeleau, D.G.R.
Monsieur Michel Buron, Enseignement catholique
Monsieur Louis-Philippe Foucault, A.C.S.Q.
Monsieur Laurier Savard, directeur
Monsieur Denis Sonier, D.G.R.
Monsieur Clément Thibert, D.G.D.P.

Synthèse faite par:

Denis Sonier
Laurier Savard

ANIMATION ETUDIANTE

Nous allons présenter, dans un premier temps, les réactions des membres de l'atelier concernant les trois principaux champs d'activités abordés dans les discussions, soit: les services complémentaires aux élèves; l'enrichissement des programmes et programmes élaborés localement et la participation des élèves. Dans un deuxième temps, nous listerons les attentes concernant chacun des ces trois dossiers.

1.0 LES SERVICES COMPLEMENTAIRES

Réactions

Dans le cadre des services complémentaires tel que définis dans les régimes pédagogiques et dans l'Entente nationale avec les enseignants (B-C-D), les enseignants préfèrent les activités de type C (surveillance). Théoriquement la convention est respectée mais on passe à côté de l'esprit qui a donné naissance au chapitre sur l'encadrement des élèves.

Les activités de Type D (activités étudiantes) sont négligées. Certains syndicats recommandent même aux enseignants de ne pas faire d'activités B et D. Dans certaines régions au Québec, on refuse carrément de faire l'encadrement des élèves.

L'application de la convention collective au chapitre de l'encadrement n'est pas facile à réaliser en terme de minutes.

.../126

Le pire problème auquel les administrateurs ont à faire face pour intéresser les enseignants aux activités complémentaires à l'enseignement est la disponibilité. L'enseignant est poluë par un environnement du stricte minimum. La disponibilité n'a pas donné du tout ce qu'on en attendait. Elle sert à l'enseignant pour des préoccupations personnelles autres que celles d'un meilleur service aux élèves.

Dans d'autres réactions relatives à la tâche des enseignants, on mentionne le fait que les enseignants, dans le partage des tâches, travaillent beaucoup moins en collégialité qu'autrefois. C'est le critère d'ancienneté qui prévaut sur la bonne entente en vue d'un meilleur service aux élèves.

On souligne également qu'il n'est pas réaliste de vouloir impliquer tout le monde dans l'encadrement des élèves, surtout dans les grosses écoles polyvalentes de deuxième cycle. Un autre facteur qui diminue l'engagement des enseignants dans les activités de type D (activités étudiantes) est le fait qu'il y a du personnel autre (technicien, animateur) qui font beaucoup de travail dans ce domaine.

Nous pouvons cependant conclure qu'il se fait beaucoup d'encadrement dans les écoles du Québec avec beaucoup de labeur et de difficultés.

Voici les attentes qui se rapportent aux services complémentaires.

.../127

1. Les membres de l'atelier admettent qu'au niveau des activités complémentaires, il y a une nouvelle mentalité à créer, tant au niveau des enseignants que des directions d'écoles.

2. Il faudra trouver des moyens d'animer les enseignants pour les tâches de B - C - D.

3. Il faudrait un plus grand nombre de personnes à la direction des écoles. Ceci pourrait se faire sans augmenter les ressources financières. La formule des chefs de groupe n'a pas atteint une grande efficacité.

4. Les directions d'écoles devraient être préparées pour assurer l'animation des enseignants.

5. Dans l'encadrement des élèves, il faudrait trouver des formules de tutorat plus géniales que celle qui consiste à inscrire deux périodes - semaine à la tâche de l'enseignant pour attendre qu'un élève vienne le rencontrer pour discuter de ses problèmes.

6. Il faut des titulaires désignés en secondaire I - II - III, absolument. En secondaire IV - V, il faut une personne responsable par groupe d'élèves.

7. Il faudrait plus de souplesse dans le partage des tâches au secondaire pour permettre aux personnes plus aptes à faire de l'encadrement d'être utilisées davantage dans ce secteur d'activités.

.../128

Les membres de l'atelier sont unanimes pour que l'on continue à favoriser les activités étudiantes et que l'on règle le problème de la disponibilité.

2.0 LES PROGRAMMES

2.1 Adaptation et enrichissement des programmes

Réaction: en ce qui concerne l'adaptation et l'enrichissement des programmes, il est trop tôt pour faire des constatations.

2.2 Programmes élaborés localement

Réaction: Il se réalise beaucoup de programmes élaborés localement, mais ils ne sont pas tous approuvés.

Le milieu n'est pas encore informé de la nouvelle instruction concernant les programmes élaborés localement.

Ces programmes développent le sentiment d'appartenance au milieu; il peuvent s'avérer une excellente soupape pour les éventuels "drop out".

Les programmes élaborés localement sont souhaités depuis longtemps.

Ces programmes pourraient aider les élèves ayant des horaires plus aérés, surtout en secondaire V et VI.

.../129

La recommandation suivante est formulée:

- *Une information devrait être faite à l'échelle nationale pour faire connaître cette nouvelle instruction du M.E.Q.*

  Il est à noter cependant qu'il faut laisser la place aux activités étudiantes réalisées spontanément en parascolaire. Il ne faut pas nuire à la gratuité.

3.0 LA PARTICIPATION DES ELEVES

Réaction:

Tous souhaitent la participation des élèves dans le fonctionnement de l'école. Il est observé que les élèves participant à la vie de l'école en siègant sur les différents comités éprouvent, en général, des difficultés de réussite scolaire.

Le "Guide d'application de la Charte des droits et libertés de la Personne" pourrait devenir un document explosif. Il devrait être utilisé à la fin du secondaire surtout.

Si l'on tient compte de l'intention de la Commission des Droits de la Personne de diffuser le guide avec beaucoup de préparation et d'animation, il devrait jouer le rôle pour lequel il a été conçu soit faire l'éducation aux droits. Il deviendrait normalement un document très positif.

.../130

Nous recommandons que:

Le "Guide d'application de la Charte des Droits et Libertés de la Personne en milieu scolaire" devra être distribué avec beaucoup d'animation et de préparation.

Tous les agents d'éducation devraient être impliqués dans la diffusion de ce guide.

.../131

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

DU PERSONNEL SCOLAIRE

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX

DIRECTION DES SERVICES EDUCATIFS

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL SCOLAIRE

Participants:

Monsieur Gabriel Bérubé, U.Q.A.R
Monsieur Laval Cavanagh, Ecole St-Donat de Maria
Monsieur Rodolphe Lavoie, Ecole Paul Hubert
Monsieur Omer Brazeau, D.R. Bas St-Laurent/Gaspésie
Monsieur Jacques Roberge, D.G.D.P.

Synthèse faite par:

Jacques Roberge

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PEPSONNEL SCOLAIRE

- L'Ecole québécoise et le Plan d'action ne comporte pas de chapitre particulier sur la formation et le perfectionnement. Nous avons donc parcouru l'ensemble du document pour y rechercher les mesures qui nécessiteraient des actions, soit au niveau de la fomation initiale, soit du perfectionnement: et nous en avons **trouvées.**

- Je ne veux pas reprendre ici chacun des chapitres... Je ferai quatre (4) remarques globales:

  1 - Un certain nombre de mesures du plan d'action a donné déjà ou donnera bientôt lieu à certaines activités de perfectionnement: projet éducatif, intégration (EDAA) de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, interventions en milieux économiquement faibles (MEF). Malgré les restrictions, ce qui a été entrepris devrait être continué et terminé.

  2 - L'ensemble des mesures du plan d'action devrait nous inciter à établir rapidement un plan général de perfectionnement pour l'ensemble du personnel scolaire. Ce plan, utilisant de façon rationnelle les ressources encore disponibles, devrait déterminer des priorités en tenant compte du Livre Orange de telle façon qu'on ne se lance pas dans toutes les directions en même temps et que l'on respecte les capacités d'absorption des commissions scolaires (et de leur personnel). Ceci nous apparaît urgent.

3 - Le Livre Orange insiste beaucoup sur la participation des parents: projet éducatif, conseil d'orientation, milieu économiquement faible, mesure et évaluation, implantation des programmes, etc.. Cette orientation nécessite une action sinon de formation ou de perfectionnement au sens strict où nous l'entendons pour le personnel scolaire du moins d'information et de soutien, planifiée et structurée pour les habiliter davantage à jouer leur rôle et à occuper la place que l'on veut bien leur faire.

4 - A propos de l'implantation des nouveaux programmes, de l'adaptation scolaire, de la mesure et évaluation, du matériel d'enseignement et des régimes pédagogiques: certaines choses nouvelles demandent des activités de perfectionnement ad hoc. Cependant, comme on ne peut pas, de façon réaliste, accompagner tout changement d'une activité de perfectionnement, cela n'est pas toujours nécessaire d'ailleurs, nous croyons, de façon plus globale, qu'il devrait y avoir du perfectionnement du personnel scolaire (4 catégories) pour l'habiliter à faire face au changement, à vivre avec le changement, sans toujours y opposer de la résistance: il s'agit ici plus d'une mentalité nouvelle que de petites recettes. Nous sommes conscients qu'il s'agit ici d'une entreprise colossale. C'est le prix à payer si nous voulons que les mesures du Plan d'action produisent leur effet, jusque chez l'enfant.

.../137

CONCLUSION

Sur papier et dans les règlements ministériels, la mise en oeuvre de 106 des 107 mesures du plan d'action est assurée.

Dans la tête et dans le coeur de la plupart des administrateurs scolaires et des parents d'élèves, le plan d'action était un document souhaité et sa mise en oeuvre est souhaitable à plusieurs égards.

A cause de la campagne négative et du discours de fond de la C.E.Q., les enseignants ne sont pas mobilisés pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action. Comme c'est dans la classe que les véritables réformes pédagogiques se font, le Ministère ne peut rester insensible au manque d'adhésion des enseignants. Il faudrait demander à des stratèges de la publicité d'articuler une démarche susceptible de réduire cette résistance.

Il ne faudrait pas minimiser les effets traumatisants et démobilisateurs de la perspective des restrictions budgétaires. Plusieurs des mesures du plan d'action ne peuvent se concrétiser sans une injection de fonds. Il se peut que le Ministère puisse, par des manoeuvres de ré-allocations, assurer la mise en oeuvre de la plupart des mesures du plan d'action, dans le cadre d'une croissance ralentie. Rien n'empêche que plusieurs administrateurs scolaires ont de la difficulté à voir la cohérence entre une diminution des ressources et un accroissement des responsabilités inhérentes à la mise en application de plusieurs nouveaux règlements et de plusieurs nouveaux programmes.

Il faudrait être réaliste et faire des études serrées des coûts générés par l'application de chacune des mesures du plan d'action.

Les principales interrogations des participants à la session sur le "Plan d'action , deux ans après" portent sur:

- La résistance des enseignants à participer au projet éducatif et au conseil d'orientation plus particulièrement.

- La crainte de perdre les ressources nécessaires à l'encadrement des enseignants pour la mise en oeuvre de la politique d'intégration des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et pour l'implantation des nouvelles politiques et des nombreux nouveaux programmes.

- Le recul "dit stratégique", mais vraiment démobilisant dans la mise en oeuvre de la politique du milieu économiquement faible.

- Le manque de temps et de ressources humaines pour habiliter chaque enseignant à appliquer dans sa classe les nouveaux programmes et les nouvelles politiques.

- La disparition des voies au secondaire sans véritable formule de rechange.

- La disparition de la structure du professionnel court en laissant à chaque commission scolaire le soin très onéreux d'adapter les programmes réguliers.

.../139

- Le manque de précisions sur les orientations du Ministère dans le dossier de la formation professionnelle des jeunes.

- La réduction des effectifs des professionnels non-enseignants et l'annonce d'une politique des services personnels et des services collectifs aux élèves.

- La faiblesse des pratiques locales et régionales dans le domaine de l'évaluation des apprentissages et des programmes.

- La faiblesse de l'encadrement des activités éducatives à l'intention des enfants du préscolaire.

- Le respect des échéanciers pour la publication et l'application des programmes d'enseignement général au secondaire.

Ces interrogations ajoutées à celles recueillies durant la tournée d'information sur les régimes pédagogiques devraient être prises en sérieuse considération lors de l'élaboration de la prochaine revue des programmes du ministère de l'Education.

Guy Dion

LE PLAN D'ACTION, DEUX ANS APRES

Annexe

LISTE DES INVITES:

AUCLAIR, Neil (C.S.R. Honoré Mercier)

BARBEAU, Conrad (D.G.D.P.)

BEAUDRY, Claude (S.G.M.E.)

BEAULIEU, Lise (D.R. Laval-Laurentides)

BERNIER, Gaston (D.G.R.)

BERUBE, Gabriel (U.Q.A.R.)

BORDELEAU, Jeannot (D.G.R.)

BRAZEAU, Omer (D.R. Rimouski)

BREAULT, André (A.C.S.Q.)

BURON, Michel (Enseignement catholique)

CARPENTIER, Jean-Marie (C.S.R. Le Gardeur)

CARRIER, Ovila (D.R. Abitibi-Témiscamingue)

CAVANAGH, Laval (C.S. Bonaventure)

CHABOT, Colette (C.S. Beauport)

CHAMPAGNE, Florian (D.G.D.P.)

CHAUVETTE, Jean-Louis (A.C.S.Q.)

CORRIVEAU, François (A.C.S.Q.)

COTE, Lucien (C.S.R. Orléans)

COULOMBE, Gilbert (D.G.R.)

DECELLES, Michel (D.G.D.P.)

DESPINS, Claude (D.G.R.)

DESROSIERS, Jacques (D.R. Outaouais)

DION, Guy (D.G.R.)

DUMONT, Gilbert (C.S. Bellechasse)

FORTIN, Georges (D.R. Saguenay Lac St-Jean)

FORTIN, Réjean (D.G.R.)

FOUCAULT, Louis-Philippe (A.C.S.Q.)

FOURNIER, Jean-Pierre (A.D.A.T.E.)

GAGNE, Jocelyne (C.S. St-Etienne)

GODBOUT, Jean-Guy (D.G.D.P.)

HAMEL, Michel (C.S. Charlesbourg)

JULIEN, Marcel (C.S. Shawinigan)

LABERGE, Jacques (S.G.M.E.)

LABRECQUE, Nelson (C.S. Bellechasse)

LABRECQUE, René (D.G.R.)

LAJEUNESSE, Raymond (D.R. Côte-Nord)

LAMONTAGNE, André (D.G.R.)

LAVALLEE, Micheline (Ecole Cardinal-Roy, Québec)

LAVALLEE, Réal (C.S. Sorel)

LAVIGNE, André (D.G.D.P.)

LAVOIE, Rodolphe (Ecole polyvalente Paul Hubert)

LEFRANCOIS, Raymond-Marie (D.G.D.P.)

LESSARD, Guy (A.C.S.Q.)

LESSARD, Maurice (D.G.R.)

LEVERT, Raymond (D.R. Trois-Rivières)

MENARD, Marthe (C.S. Candiac)

PARENT, Gilbert (C.S.R. Chauveau)

PARENT, Pierre (D.G.R.)

PERREAULT, Guy (D.G.D.P.)

POULIN, Jean-Yves (C.S. St-Pascal, Kam.)

PINEAULT, Candide (D.G.D.P.)

RHEAULT, Yves (D.G.A.)

RICHARD, Valmont (D.R. Québec)

ROBERGE, Jacques (D.G.D.P.)

ROUSSEAU, André (S.M.A.)

ROY, André (Ecole Les Ressources)

ROY, Conrad (A.C.S.Q.)

SABOURIN, Claude (D.R. Montréal)

SARRAZIN, Jean (D.G.R.)

SAVARD, Laurier (C.S. Alma)

SONIER, Denis (D.G.R.)

TANGUAY, Vincent (A.C.S.Q.)

TARDIF, Henri (D.G.R.)

THEROUX, Yvon (D.G.R.)

THIBERT, Clément (D.G.D.P.)

TREMBLAY, Suzanne (Association des Jardinières)

VACHON, Paul (D.G.D.P.)

VEILLETTE, Marcel (D.R. Estrie)

VENNES, Jean-Guy (D.G.R.)

Achevé d'imprimer à
Québec en juillet 1981, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Ministère des Communications
du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications
Service des impressions en régie

Juillet 1981